

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une voie verte entre Arc-et-Senans (25) et la route de Champagne-sur-Loue (39)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6 d) Toute route d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Réalisation de deux sections de voie verte d'une longueur totale de 870 m. Création ou élargissement d'un trottoir sur une longueur de 125 m entre les deux sections. Longueur totale : 995 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre de la véloroute appelée "voie des Salines" qui relie l'Eurovéloroute n°6 et Salins-les-Bains, les Départements du Jura et du Doubs souhaitent aménager une voie verte le long de la route entre le Jura et l'agglomération d'Arc-et-Senans. Le projet comprend le réaménagement du pont sur la Loue par réduction de la largeur de chaussée et élargissement du trottoir existant.

En accord avec le Département du Doubs, celui du Jura assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de cet aménagement permettra de relier deux tronçons de la voie des Salines déjà mis en service : la traversée de la Forêt de Chaux jusqu'à Arc-et-Senans, et la liaison entre Champagne-sur-Loue et Mouchard. Il s'inscrit dans les politiques des deux Conseils Départementaux en faveur des déplacements doux qui visent à offrir aux locaux et aux visiteurs des infrastructures sécurisées pour cyclistes et piétons.

La route actuelle, avec un trafic moyen de 2 500 véhicules par jour, ne présente pas des conditions de sécurité adaptées à ce public, ce que permettra la voie verte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comportera 3 sections:

- Section 1 (le long de la RD 17E hors agglomération) : voie verte d'une largeur de 3 m et d'une longueur de 750 m.
- Section 2 (passage devant une habitation et franchissement du pont sur la Loue) : trottoir d'une largeur de 1,5 m et d'une longueur de 125 m.
- Section 3 (le long de la RD 121 depuis le pont jusqu'à la route de Champagne) : voie verte d'une largeur de 3 m et d'une longueur de 120 m.

Ce projet nécessite l'enlèvement de la plantation d'alignement le long de la route dans la section 1. Pour des raisons de sécurité routière (proximité de la circulation avec des vitesses élevées), les arbres seront coupés et dessouchés des 2 cotés de la route. Côté voie verte, ils seront remplacés par des haies en bosquets.

Le calendrier prévisionnel des travaux respectera les préconisations du diagnostic environnemental (hors période de nidification).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie verte et le trottoir seront gérés par convention entre les deux Départements qui prévoit que l'entretien sera assuré par le Conseil Départemental du Doubs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (consultation en cours auprès de la DDT 25).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de l'aménagement de la voie verte (2 sections) :	870 m
Longueur du trottoir :	125 m
Largeur de la voie verte :	3 m
Superficie de l'emprise des travaux :	8 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Arc-et-Senans (Doubs) Cramans (Jura)	Long. <u>5</u> ° <u>46</u> ' <u>58</u> " ___ Lat. <u>47</u> ° <u>1</u> ' <u>32</u> " ___ Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. <u>5</u> ° <u>46</u> ' <u>54</u> " ___ Lat. <u>47</u> ° <u>1</u> ' <u>38</u> " ___ Point d'arrivée : Long. <u>5</u> ° <u>47</u> ' <u>14</u> " ___ Lat. <u>47</u> ° <u>1</u> ' <u>10</u> " ___ Communes traversées : Arc-et-Senans Cramans

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Accotements des routes départementales avec une partie plantés d'arbres d'alignement.
- Terrain communal en friche d'une largeur de 3 m sous lequel passe la conduite d'eau usées entre le village d'Arc-et-Senans et la station d'épuration.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Arc-et-Senans : POS datant de 1983, projet de PLU en cours depuis 3 années. La zone concernée par le projet est classée en zone NC dans le POS.
Voir en annexe: article du POS concernant les parcelles.
Cramans : pas de document d'urbanisme

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	voir diagnostic environnemental (§ B21) : ZNIEFF de type II de la Vallée de la Loue de Quingey à Parcey
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la vallée de la Loue approuvé le 6 février 2011
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est partiellement englobé dans le site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison ». L'opérateur Natura 2000 a délivré un porté à connaissance pris en compte dans le diagnostic environnemental joint au dossier.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors du périmètre des 500 m de la Saline Royale classée monument historique, mais dans la zone "tampon" définie autour du site inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco. Il n'existe pas actuellement de plan de gestion de cette zone. L'ABF a donné ses recommandations (diagnostic environnemental - § B32)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de déblai le long de la RD17E seront utilisés en remblai le long de la RD 121
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir diagnostic environnemental joint au dossier Habitats (DE §C1) : incidence nulle Mammifères protégés et leurs habitats (DE § C2): incidence possible par destruction de structure végétale permettant le déplacement des espèces de chauves-souris. Oiseaux protégés et leurs habitats (DE §C3) : incidence certaine par destruction de supports de nidification pour certains oiseaux, mais avec des habitats de substitution à proximité immédiate. Amphibiens protégés et leurs habitats : incidence possible par destruction directe d'individus qui pourraient se réfugier sur le chantier présentant des zones attractives pendant leur période d'activité (fin mars à août). Flore (DE § B43/ Flore): risque de dissémination très faible d'espèces invasives.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 de la Vallée de la Loue de Quingey à Parcey (DE § B21/ ZNIEFF): impact quasi inexistant à l'exception de la phase travaux (bruit, poussières). Natura 2000 "Vallée de la Loue et du Lison" (DE, § B24 / Site Natura 2000): Le projet est considéré comme compatible avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen sous réserve de respect des prescriptions énoncées. PPRI (DE § B31): Sous réserve du respect des conditions énoncées par la DDT du Doubs, un avis favorable au projet est émis au point de vue du PPRI.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zones bleue et rouge du PPRI - Risque sismique: aléa modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit modéré des engins durant la période des travaux Concernant la faune: Période des travaux définie par le diagnostic environnemental
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la période de travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Émissions de gaz d'échappement des engins de chantier pendant la période de travaux</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une étude paysagère sera réalisée afin de permettre d'intégrer le projet dans le site classé UNESCO (voir paragraphe 6.2).</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La commune d'Arc et Senans et le département du Doubs prévoient d'aménager les accès à la Saline. Ces travaux auront un impact paysager au même titre que la voie verte objet de cette demande d'examen. Une étude paysagère intégrant ces deux projets sera réalisée par la commune.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un diagnostic environnemental (en annexe) a été réalisé entre mars et juillet 2015. Il comprends un état des lieux du patrimoine naturel ainsi qu'une évaluation des incidences. Ce rapport préconise des mesures d'évitement et de réduction de ces incidences qui sont adoptées par le maître d'ouvrage. Ce diagnostic sera complété par une étude paysagère qui permettra de définir les mesures à prendre pour préserver la qualité du site. Par conséquent, il ne nous parait pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
A5. Diagnostic environnemental printemps 2015 A6. Profils en travers types du projet section 1 A7. Profils en travers types du projet section 2 A8. Profils en travers types du projet section 3 A9. Photographie des points particuliers et schéma de principe A10. Extrait du document d'urbanisme en vigueur de la commune d'Arc et Senans (POS)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lons le Saunier

le,

4 août 2015

Signature

**Le Président du Conseil général,
Pour le Président et par délégation,
Le Sous-Directeur EERV,**

Michel THOMAS